

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 24 mars 2022

Déchets

Rennes métropole fait évoluer sa politique déchets

Jeudi 24 mars 2022, le Conseil Métropolitain a adopté son schéma stratégique déchets qui présente les objectifs de la politique déchets à horizon 2030.

Le schéma stratégique déchets 2030 : Ressources – Jeter moins, gérer mieux, préserver plus

Rennes Métropole a fait de la transition écologique un axe prioritaire de ses politiques publiques. La gestion des déchets constitue un enjeu majeur, que ce soit en termes de préservation de l'environnement, d'économies de ressources, de gestion des exutoires, ou encore de maîtrise des coûts. Avec le plan stratégique déchets, la collectivité affirme sa démarche volontariste et ambitieuse à horizon 2030.

Les objectifs du plan stratégique déchets

Conformément à la loi AGEC, les objectifs fixés par le plan sont les suivants :

- Diminuer de 12 % la production de déchet par habitant entre 2019 et 2030, soit une réduction de 57 kg/habitant. Cela suppose de faire 3 fois mieux en terme de réduction de la production de déchets que les efforts consentis sur les 10 dernières années (réduction de 4 % des quantités de déchets par habitant).
- Augmenter le recyclage afin d'atteindre l'objectif de la loi AGEC en 2030, à savoir 60 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) recyclés en 2030. Cet objectif requiert en premier lieu l'amélioration du geste de tri des producteurs de déchets, complétée par des choix relatifs aux filières de gestion et de valorisation des déchets.

Une démarche participative

Pour concevoir la stratégie déchets, Rennes Métropole a souhaité s'appuyer sur une large concertation, aussi bien auprès des élus, des usagers que des parties prenantes du service déchets, en considérant que cette stratégie ne pourra fonctionner que si les acteurs du territoire sont réellement associés à la démarche.

Un questionnaire en ligne et dans les déchèteries a permis de collecter plus de 1200 réponses d'usagers. Par ailleurs, 300 témoignages et propositions ont été récoltées par les médiateurs déchets sur 42 événements courant 2021.

Six axes structurants d'intervention

Le plan stratégique s'appuie largement sur les éléments issus de la concertation, des études et propositions techniques, en répondant aux objectifs politiques du mandat et au cadre réglementaire.

Le plan stratégique s'appuie donc sur les 4 axes d'actions identifiés par les usagers :

- Acheter et consommer responsable ;
- Prolonger la durée de vie des objets et des matériaux ;
- Gérer les biodéchets (végétaux et déchets alimentaires) en proximité ;
- Développer des services efficaces et adaptés aux usagers.

Ces 4 axes sont complétés par 2 autres :

- Accompagner les usagers dans le changement de leurs pratiques ;
- Développer les filières de valorisation.



Vingt actions ont été identifiées pour atteindre ces objectifs, ainsi que les indicateurs associés et la trajectoire envisagée, avec des outils de suivi permettant d'effectuer un point d'étape à mi-parcours.

L'atteinte des objectifs reposera à la fois sur un renforcement d'actions déjà en cours et sur la mise en place de nouvelles actions, parmi lesquelles :

Accompagner les usagers dans leurs changements de pratiques :

- Informer les habitants sur le poids de déchets produits
- S'appuyer sur les sciences comportementales
- Communiquer en proximité : tous les foyers sensibilisés

Acheter et consommer responsable

- Développer la consigne verre

Prolonger la durée de vie des objets et des matériaux

- Instaurer des repair-quartiers, des locaux réemploi dans toutes les déchèteries, espaces de dons
- Soutenir la réparation
- Créer un annuaire des acteurs du réemploi

Gérer les biodéchets en proximité

- Proposer à tous dès 2024 une solution pour les déchets alimentaires (le compostage ou la collecte)
- Soutien à la valorisation des végétaux dans son jardin

Développer des services adaptés aux usagers

- Adopter un schéma de collecte qui répond aux enjeux de la trajectoire
- Mailler tout le territoire avec des déchèteries performantes
- Mettre en place le contrôle d'accès en déchèterie
- Proposer des solutions pour les déchets occasionnels au plus près des habitants.

Développer les filières de valorisation

- Envoyer un maximum de déchets vers les filières de réemploi, de recyclage et de valorisation.

L'impact financier de l'arrêt de l'UVE

Plusieurs facteurs, dont principalement l'arrêt de l'UVE, expliquent une augmentation des coûts de gestion des déchets sur le territoire.

Une hausse des dépenses liée à l'arrêt de l'UVE en 2022/2023

L'unité de valorisation énergétique de Rennes a été créée en 1968 pour traiter les déchets du territoire et permettre de chauffer le quartier de Villejean. Aujourd'hui, une grande partie des équipements arrive en « fin de vie » et doivent être renouvelés. Les travaux permettront d'augmenter la performance énergétique en faisant de l'UVE un véritable outil de transition énergétique produisant d'avantage d'énergie avec la même quantité de déchets incinérés.

L'arrêt de l'UVE implique une hausse des coûts liée au détournement des déchets vers d'autres centres de traitement. En effet, durant cette période, les déchets produits par les habitants de la métropole (Ordures ménagères résiduelles ainsi que les encombrants et incinérables issus des déchèteries du territoire) transiteront par les sites de la Barre-Thomas (Rennes) et de Bourgbarré avant de rejoindre les unités de traitement agréées situées en Bretagne, Pays de la Loire et Normandie.

Cet arrêt entraîne également une baisse des recettes avec moins de ventes de chaleur et de recettes de traitement de déchets extérieurs.

Le coût global de l'opération estimé à 115 millions d'euros hors taxe. En 2022, l'impact budgétaire lié à l'arrêt de l'UVE (coût des détournements, perte de recettes...) s'élève à près de 10 millions d'euros.

Une conjoncture défavorable

Les tarifs de collecte et de traitement des déchets subissent une augmentation importante en raison de l'évolution des coûts de l'énergie, de la main d'œuvre et des matières premières.

Un taux de TEOM qui augmente mais reste maîtrisé

Compte tenu de ces éléments, et des projections financières, le taux de la TEOM doit être porté de 5,7 à 7,5 %. Le taux de TEOM de 2022 ainsi proposé reste sensiblement inférieur au taux moyen qui était appliqué jusqu'en 2010 sur le territoire de Rennes Métropole (8,43%) et à la moyenne des métropoles Françaises qui est de 8,2% (chiffre 2020).

Pratique

→ Plan stratégique Trajectoire déchets 2030 en pièce jointe